taines circonſtances, & de ne le point forcer à faire à plus grands frais une étoffe qui eſt moins bonne, & qu'il eſt obligé de vendre à bas prix.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *du Mémoire ſur la néceſſité & l'utilité des Réglemens pour les Manufactures.*

C'eſt ſans fondement que les perſonnes qui s'oppoſent aux réglemens, avancent que les manufactures étrangeres n'en ont pas, d'où elles concluent que celles de France ne devraient point en avoir.

Avant que de leur prouver qu'elles ſe trompent à cet égard, tâchons de leur faire ſentir la néceſſité d'un réglement. Si la Police eſt plus ſévere en France que dans les autres Pays, cette ſévérité fait honneur au Gouvernement, & a pour objet de reprimer les eſprits turbulens, & d'aſſurer la tranquillité du public.

De même les réglemens qui font partie de la Police, obligent des Fabricans de mauvaiſe foi à bien travailler, afin que le Citoyen & l'Étranger ne ſoient pas trompés dans leurs achats. Car on ne diſconviendra pas que les étoffes faites en conformité des réglemens, ne ſoient ſupérieures à celles des Fabricans qui auraient la liberté de les faire à leur volonté, & toujours conformém^t. à leur intérêt perſonnel.

Enfin, une vérité dont tout le monde convient, c'eſt que pour ſe rendre habile dans quelque profeſſion que ce ſoit, il faut être long-temps apprentif. C'eſt en conſéquence de cette maxime que les apprentiſſages ſont longs.

Revenons à notre propoſition. Les manufactures étrangeres ont des loix pour aſſurer la bonne qualité de leur étoffe, puiſqu'elles ont des bureaux & des Gardes-Jurés ou *Egards* chargés d'examiner les étoffes avant que d'y mettre leurs plombs de fabriques. Cette aſſertion eſt prouvée par un certificat des Juges des manufactures de la Ville d'Aix la Chapelle. Preuve évidente que les manufactures étrangeres ont des loix auxquelles les Fabricans ſont aſſujettis.

On objectera ſans doute que les Anglais ne ſont gênés par aucun réglement, & qu'ils font cependant de bons draps. J'en conviens; mais en ſuppoſant que juſqu'à préſent il n'y ait eu aucune fraude dans leurs fabriques, pourra-t-on en conclure qu'il n'y en aura jamais; & lorſque cela arrivera, à qui le particulier léſé pourra-t-il s'adreſſer?

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Av. 1766.	*Jeudi* 24.	*Ven.* 25.	*Sam.* 26.
Amſterdam.	55. 5 8^e.	55. 5 8^e.	55. 5 8^e.
Londres. .	32 1 16^e.	32 1 16^e.	32 1 16^e.
Hambourg.	173 ¼ . .	173 ¼ . .	173 ¼ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6 .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 2 6. .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	5 8^e. p. .	5 8^e. p.	5 8^e. p. .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 19 *Avril* 1766.

Le Navire la *Gentille*, de 250 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, & les *Deux Marguerites*, de 160 tonneaux, Capitaine *Biget*, ſont en charge en ce Port; le premier pour Leogane & le ſecond pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 6 Nav. Étr. ſçavoir, le *Neptune*, de 140 tonn. Cap^e. *Cornelis Pouzebout*; la *Demoiſelle Marie Elizabeth*, de 180 tonneaux, Capitaine *Jan de Hoog*, pour Bruges; l'*Elizabeth Marguerite*, de 140 tonneaux, Capitaine *Everd Hillers Junior*, pour Brémen; le *Lutyngeraaldel*, de 170 tonneaux, Capitaine *Albert Siebes*, pour Hambourg; le *Deſir du Frere*, de 100 tonneaux, Capitaine *Joris Altena*, pour Roterdam; & la *Notre-Dame du Pilier*, de 120 tonneaux, Capitaine *P. Mognos*, pour Bilbao.

POUDRE DE LIMONADE.

La vertu anti-ſcorbutique reconnue dans le citron, rend l'uſage de ce fruit néceſſaire au gens de mer qui ſe trouvent ſouvent attaqués du ſcorbut. C'eſt particuliérement pour eux que le ſieur Belleville a

inventé ſa poudre de limonade ſeche qui peut ſe tranſporter par-tout, & qui ſe conſerve très-long-temps ſans ſe corrompre. Il n'en faut qu'une cuillerée ordinaire pour un demi-ſeptier, au reſte, on peut en mettre plus ou moins ſelon ſon goût. Le Sr. Belleville avertit qu'il n'emploie pour ce travail que des vaſes de terre, ſçachant combien il eſt dangereux de ſe ſervir de vaſes de cuivre pour faire bouillir le citron. Il y a déja 3 ans que le ſieur Belleville continue de débiter ſa poudre avec ſuccès, & il ne fait renouveller cette annonce que pour les perſonnes qui n'en auraient eu aucune connaiſſance. Pour prévenir toute ſupercherie, il a ſoin de mettre ſon cachet & ſon paraphe ſur les bouteilles dans leſquelles eſt renfermé ſa poudre. Elles ſont de 3 & de 6 ℔. Un flacon de 3 ℔ peut faire 18 à 20 caraffes de limonade. Son magazin eſt rue de Grenelle F. S. G. vis-à-vis la fontaine, chez le Charon du Roi.

A V I S.

Le ſieur Deſchamps, Entrepreneur des Coches & Diligences des rivieres d'Aine & d'Oiſe, vient de faire arriver à Paris quatre bateaux chargés d'une quantité conſidérable de marbre en bloc avec cinq cent tranches de très-belle & bonne qualité; partie des marbres en bloc & les cinq cent tranches appartiennent au ſieur Contamine, propriétaire de la carriere de Contamine près Givet. Le ſieur Deſchamps eſt chargé de la vente des blocs & tranches du ſieur Contamine.

F I N A N C E S.

§. I.

DE LONDRES, *le* 14 *Avril* 1766.

Actions ſur le Gouvernement & ſur les Compagnies.

ANn. réduites en 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$ 87 $\frac{3}{4}$ à 7 8e. — conſolidées par Georges II. & Georges III. dº. 89 $\frac{1}{8}$; — 1726, dº. — 1756, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ 92 $\frac{1}{2}$; — 1758, dº. 93 5 8e. à 7 8e. — 1760, 4 p $\frac{0}{0}$, 101 $\frac{1}{2}$; — 1763, dº. 100 $\frac{1}{4}$; — Marine, 1763 dº. — 1765, ann. à 3 p $\frac{0}{0}$; — dº. tontine; — dº. billets de loterie; — dº. * *omnium.*

Billets de l'Echiquier à 3 p $\frac{0}{0}$; — dº. nouveaux à 4 p $\frac{0}{0}$; — des vivres de la Marine, dº. 2 $\frac{1}{4}$.

Longues Ann. non-rachetables ſur le pied de 4 p $\frac{0}{0}$, 27 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$; — banque, 5 p $\frac{0}{0}$ 133 $\frac{1}{4}$; — Comp. du Sud, 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$; — nouvelles dº. 88 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$; — 1751 dº. 87 5 8e. à $\frac{3}{4}$; — Comp. des In. 6 p $\frac{0}{0}$, 164 $\frac{1}{2}$; — ſes ann. 3 p $\frac{0}{0}$, 86 $\frac{1}{8}$; — billets de l'Inde 5 p $\frac{0}{0}$, 26 $\frac{3}{4}$.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

Les Partiſans des anciens Miniſtres, pour ſe venger de l'affront qu'ils viennent de ſouffrir par la révocation de l'Acte du papier marqué de l'Amérique, & par les meſures que l'on prend actuellement pour faire retirer l'Impôt qu'ils avaient fait mettre ſur le cidre, cherchent à ſoulever contre le Gouvernement les Provinces qui ont été le plus leſées par le dernier impôt additionel que M. Pitt fit mettre ſur la bierre dans la derniere année du regne de Georges ſecond.

On ne peut pas mieux faire ſentir l'injuſtice & la dureté du dernier droit additionel ſur la bierre, qu'en rappellant au Lecteur l'origine de cet Impôt & les fâcheux effets qui en ont réſulté. Il fut projetté & etabli par M. Pitt, pour fournir aux dépenſes d'une guerre longue & ruineuſe qui a augmenté la dette nationale de plus de ſoixante & dix millions ſterlings. Lui ſeul eut aſſez de crédit pour faire une pareille entrepriſe. Ce fut dans l'année 1761, que les moyens de l'Etat ſe trouvant inſuffiſans, il choiſit cette voie pour lever de l'argent, par préférence à une autre qui lui fut propoſée dans le même temps & qui conſiſtait à ajouter un droit d'un farding pour livre ſur le prix du ſucre; on voit aiſément que cette derniere taxe étant plus générale, aurait produit au moins autant que l'autre. Elle eût été auſſi beaucoup plus juſte & plus impartiale, puiſqu'il eſt évident qu'elle portait ſur les gens du plus haut état, comme ſur le petit peuple: au lieu que tout le poids de l'augmentation des droits ſur la bierre, ne tombait que ſur la claſſe pauvre & laborieuſe de la nation, qui n'était nullement en état de ſupporter aucune ſurcharge. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que quand cette taxe fut impoſée, elle fit très-peu ou même point d'impreſſion ſur l'eſprit du bas peuple, parce qu'on ne devait point commencer à la lever ſur le champ. Mais l'année ſuivante, quand les Braſſeurs jugerent à propos d'augmenter le prix de la bierre forte, le peuple ſe répandit en invectives non pas contre M. Pitt qui pour lors n'était plus dans le Miniſ-

tere, mais contre les Miniſtres qui étaient en place, & qui n'y avaient eu aucune part. Conſidérons à préſent combien ce droit injuſte eſt onéreux pour le peuple, & nous verrons clairement que ſon mecontentement n'était que trop fondé en raiſon.

La taxe, telle que le Parlement l'a réglée, n'était que de trois ſchelings ſur chaque baril de bierre, ce qui revenait à un farding ſur chaque quarte, & l'on ſuppoſait que cet impôt rapporterait au Gouvernement quatre cent mille livres ſterling. Mais au lieu d'un farding par quarte, le Braſſeur & le Débitant immaginerent qu'on pouvait hauſſer le prix juſqu'à un demi denier ſterling ou deux fardings. De cette façon la taxe impoſée par le Parlement ſe trouva doublée; elle faiſait donc pour le peuple une ſurcharge de 800000 livres ſterling que l'impôt ſur la dreche produiſit de moins qu'auparavant, par la raiſon que les conſommateurs de bierre ſe retrancherent ſur cette dépenſe, ou plutôt parce que la bierre perdit beaucoup de ſa qualité. Nous trouverons que la différence pour le peuple dut être de neuf cent mille livres, parce qu'il a fallu que le Gouvernement ait retrouvé ſur d'autres objets les cent mille livres ſterling, qu'il perdit ſur la dreche, laquelle ne lui rend plus que trois cent mille liv. ſterling.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. II.

Soixante-quatriéme Loterie de la Ville tirée le 25 Avril 1766.

Numéros.	Lots.
33030. . . .	. . . 50000 #.
28197. . . .	. . . 20000.
20152. . . .	. . . 10000.
28403. . . .	. . . 10000.

Charge a vendre.

Charge de Lieutenant de MM. les Maréchaux de France près le Bailliage de Rouen. Elle a de fort beaux priviléges & on en fera bon marché. On pourra s'adreſſer à Rouen à M. Lenoble, Maître des Comptes, rue Neuve des Jacobins, ou à M. le Gingois, Notaire à Caen.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Deſchamps,	5e.	J.	2
Fauveau,	7e.	J.	2
Reynal,	10e.	L.	3
De Pigis,	11e.	J.	3
Streek-Caſtelle,	12e.	M.	3
Clouet,	19e.	J.	3
De la Rue,	22e.	M.	3
Amyot,	23e.	L.	3
Penchein,	25e.	J.	3
Baroy,	27e.	J.	2
Lenoir,	45e.	J.	3
De la Rue fils,	50e.	L.	3
Patu,	56e.	M.	2
Duval,	63e.	L.	2

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1766.	*Jeudi* 24.	*Vendredi* 25.	*Samedi* 26.
Ac. des Indes. .	1337 ½ . . .	1340	1340 . . . .
Emp. de la Com.	414	. . . . .	414 . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	16 ½	. . . . .	16 ½ . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	. . . . .	36	36 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	990	990	992 ½. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	12. 3m . . .
21. p. l. du Dix.	11 ½	11 ½	11 ½ . . . .
3e. Loterie. .	23	23	23 . . . .
Annuités. . .	425	425	426 . . . .
Coup. d'An. .	82	82. 82 ½. . .	82 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	19 ½ 19 . . .	19 ½ 20. 2m. .	. . . . .
Emp. de 30 mil.	19 ½ 20 . . .	19 ½ 20 . .	19 ½ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	25. 15m . . .	. . . . .
Canada. . .	30 ½ 31. 32 ½ 10m	. . . . .	. . . . .
4e. L. Epoques.	10e. 23 . . .	9e. 23. 11e. 22 ½	10e. 22 . . .
Nouette. . .	23. 24 5m . .	23. 22 ½ . .	23. 23 ½ 24 2m
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	48 ½	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p⅌ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 176

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont St. Michel, 176

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 26 Avril.

AGRICULTURE.

§. I.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

Préjudice que cauſe à l'Angleterre la grande quantité de terrein employé dans certaines Provinces en verger pour le cidre.

QUand un arbre fruitier eſt planté, il ne demande que très-peu & même point de culture. Un ſeul homme peut prendre ſoin d'un verger très-étendu. Les arbres prennent leur croiſſance pendant que le propriétaire dort, & ils fleuriſſent pendant qu'il s'occupe des autres détails dans ſa métairie. A la vérité il faut cueillir le fruit, mais il y a bien peu de bras employés à cet ouvrage, en comparaiſon des milliers d'hommes qui travaillent aux terres à grain. Le prix exceſſif de la farine & du pain, nous avertit de la néceſſité urgente d'employer tous les moyens poſſibles pour détourner les peuples de la manie dont ils ſont poſſédés pour convertir les champs de bled en vergers ; il nous apprend en même-temps que les Habitans des Pays à cidre ſont très-blamables de fruſtrer nos marchés des quantités immenſes de grain que fourniraient les plaines étendues de certaines Provinces, ſi elles étaient cultivées avec ſoin & enſemencées de différentes eſpèces de grains. De cette façon leurs coteaux qui ne produiſent actuellement que des pommiers, ſeraient employés bien plus utilement à fournir de l'avoine dont nous avons une ſi petite quantité en Angleterre, quoique l'expérience démontre qu'elle nous eſt abſolument néceſſaire pour nourrir nos chevaux. Les parties les plus fertiles de leurs terres nous fourniraient d'excellent bled en abondance, & feraient diſparaître toutes les cruelles inquiétudes qui ſe renouvellent ſi ſouvent ſur les moyens de ſubſtanter une immenſe quantité de pauvres & de journaliers.

PRINCIPES D'AGRICULTURE

Préſentés le 14 *d'Avril* 1766, *au Bureau d'Agriculture d'Alençon, par M. Parant de Martigné, Tréſorier de France.*

1°. Il faut commencer par détourner les eaux ſouterreines qui montent à la ſuperficie de certaines terres dans le temps des grandes pluies.

2°. Il n'y a que les ſels volatils qui ſervent à la végétation.

3°. Il n'y a que l'eſprit de la chaux, ſoit naturel ou artificiel, qui rende les ſels volatils.

Moyens de faire des Fumiers.

On a trouvé que les feuilles de citrouilles avaient la qualité de l'herbe de la mer, qu'on nomme goimor ou vareque. On prend ces feuilles, on les met ſur les fumiers, comme on fait de l'herbe de la mer, & on les couvre d'une couche de fumier ; en quinze jours ces feuilles ſont pourries.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Pour en avoir une plus grande quantité, on coupe le fruit à meſure qu'il pouſſe. Un arpent de terre enſemencé en citrouilles peut fertiliſer ſix arpens de terre, & le froment viendra bien où on aura ſemé les citrouilles; il ne faut que du fumier de cochon pour bien les faire venir. C'eſt le plus grand ſecret qu'on ait pu trouver ſur l'Agriculture.

Pour mûrir les Fumiers qui doublent la récolte.

1°. Il faut les dépoſer dans le plus haut de la baſſe-cour entre deux murs.

2°. On remuera ces fumiers tous les mois, crainte que le blanc de champignon n'y vienne, ce qui en diminuerait la vertu: & ſi ces fumiers ſont trop ſecs, on les arroſera avec de l'eau de la baſſe-cour, dans laquelle on aurait fait diſſoudre par ſeau d'eau une poignée de chaux vive qu'on agitera pour rendre l'eau de la couleur du lait.

3°. Lorſque ces fumiers auront la conſiſtance de tabac à mâcher, on les tranſportera ſur le bord des piéces des terres qu'on voudra enſemencer, & on mêlera ces fumiers avec un douziéme de chaux vive, qu'on arrangera bien en tombes, qu'on couvrira de deux pouces de terre, qui ne doit pas être de la qualité de celle du champ. On laiſſera ces fumiers avec la chaux deux mois ſans les remuer; enſuite on les remuera tous les mois, tant pour les diviſer, que pour empêcher les animaux qui ſe forment dans les fumiers de s'y produire, qui mangeraient la graiſſe du fumier, & le réduiraient en terre: d'ordinaire le fumier eſt quinze mois à ſe mûrir.

Le fraiſil des charbons & la cendre des Forges des Maréchaux, mis ſur les prairies artificielles, purifient la terre & occaſionnent des productions extraordinaires; au défaut de cette matiere, on peut y mettre des terres brûlées.

On a un fourneau peu couteux qui fait de la chaux en moins de deux heures, & qui épargne au moins les cinq ſixiémes du bois. Chaque Cultivateur ſerait en état d'en avoir un.

Pour conſerver les bleds en paille, des rats & des ſouris, on poſe des pierres de bout de trois pieds de hauteur; on les couvre d'une table de pierre, qui eſt plus large de huit pouces tout au tour, & en cette largeur on y fait une canélure du côté de la terre, & ſur ces tables de pierres, on y poſe des bois, & ſur ces bois, on y édifie le tas de gerbes.

On a un moulin à battre les bleds, & qui coupe la paille en même-temps. Un Laboureur pourrait battre tous ſes bleds avec ce moulin & couper la paille, en employant ſeulement ſes beſtiaux un jour par mois dans le mauvais temps. Il conſiſte dans des brancards de chaiſe de dix-huit à vingt pieds de longueur, qui ſont arrêtés ſolidement dans un bout, & à deux pieds de l'autre bout, on y joint un maillet, & à un autre brancard, la branche d'un ciſeau. Ces brancards ſont mis en mouvement par un arbre de moulin qui porte des mantonnets que les beſtiaux de labour font tourner, & les maillets tombent dans une auge à deux lignes près du fond.

Il faut remarquer que dans les farines faites des fromens battus à l'air, on ſent toujours dans le pain qui en eſt fait, un petit ſable ſous les dents, qui fait que ces farines perdent à l'Amérique vingt pour cent, à la vente, contre celles qui ſont faites de froment battu en grange.

Pour conſerver les grains ſans grenier, ni ſans être obligé de les remuer, on met en monceau ſon grain dans une grange qu'on mêle avec l'enveloppe du grain, qu'on nomme balle, & on laiſſe un eſpace d'un pied entre le monceau & les murs de la grange, pour y laiſſer paſſer les chats. Je l'ai donné il y a ſix ans à l'Intendance de Paris.

Pour adoucir la filaſſe, on forme une grande roue de bois, dont les gentes ſur leur appui ont deux pieds & demi de large. On charge en dedans cette roue, juſqu'à ce qu'elle ait la peſanteur de quarante milliers; on la fait rouler aſſez vite dans une auge droite, dans laquelle on a poſé la filaſſe de long; en trois minutes la filaſſe commence à fumer, & en quatre pour l'ordinaire, on arrête la roue pour ôter la filaſſe qui eſt adoucie: ſi on la laiſſait plus long-temps, le feu y prendrait.

On a une charrue qui laboure mieux que les autres & qui ne fatigue pas tant les beſtiaux, & le Laboureur n'eſt pas obligé de la tenir, & elle ne ſe dérange pas; il eſt en cabriolet deſſus. Une fille de douze ans peut labourer avec cette charrue, auſſi

bien qu'un homme. Elle conſiſte dans des reſſorts faits à peu près comme ceux des voitures nommées à Paris vinaigrettes, qui portent chacun un ſoc qui diviſe la terre comme fait une taupe.

On a un nouveau fourneau pour échauffer les ſerres chaudes avec beaucoup moins de bois, & qui ne donne pas plus d'odeur que le ſoleil.

Il faudrait qu'il y eût un modele de toutes ces choſes dans chaque Bureau d'Agriculture, principalement à celui de Paris.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

CAEN.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Avranches.	16	2	7
Bayeux.	15	4	9
CAEN.	15	16	9
Carentan.	14*	4	3
Coutances.	18*	13	4
Mortain.	16	16	
St. Lo.	18	8	6
Valognes.	16	16	
Vire.	17	14	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	12	11
Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	6	3	4
Foin le q.	1	10	9
Paille le q.	1	3	4

CHAALONS.

LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	13	15	5
CHAALONS.	12	14	
Chaumont.	14	12	6
Epernay.	14	2	
Joinville.	14	1	9
Langres.	12		
Mezieres.	14	3	8
Reims.	16*	16	7
Rethel.	14		7
St. Dizier.	12	11	3
Sainte - Menehoult.	10*	8	
Sezanne.	13	11	
Troyes.	13	19	
Vaucouleurs.	13	2	6
Vitry.	12	16	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	13	10	3
Pain la liv.		1	9
Avoine le ſ.	5	2	6
Foin le quint.	1	12	11
Paille le q.		17	8

GRENOBLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Briançon.	24	18	9
Creſt.	24*	15	
Embrun.	25	6	3
Gap.	25		
GRENOBLE.	27	17	1
Lebuis.	29	13	4
Montelimart.	29*	18	
Romans.	25	10	
Valence.	26		
Vienne.	25	18	4

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	26	9	8
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	8		10
Foin le quint.	2	8	1
Paille le q.	1	2	11

DE S^t. VALERY, *le 16 Avril 1766.*

Dans les 15 premiers jours d'Avril 1766, les grains ont été vendus, le froment de 26 à 28 ß le boiſſeau meſure de Paris; — le bled ordinaire de 20 à 22 ß; — le ſeigle de 18 à 19 ß; — l'orge de 16 à 17 ß; — l'avoine de 12 à 14 ß.

§. II.

AVIS.

L'établiſſement de M. Pelletier, ancien Officier de Cavalerie, réuſſit toujours de mieux en mieux pour les chevaux au vert. Il les nourrit avec le treffle de Hollande qui fait des effets ſurprenans ſur les chevaux les plus exténués. Ce vert dure juſ-

qu'à la fin du mois d'Octobre, ſe renouvellant perpétuellement à meſure qu'on le fauche. Le prix de ce vert eſt de 30 ß par jour pour cette année.

Si l'on n'envoie pas une aſſez grande quantité de chevaux pour y envoyer des palfreniers, il en fait prendre ſoin moyennant 2 ß par jour pour chaque cheval.

Si l'on fait donner du ſon & du foye d'antimoine, cela eſt payé à part, ainſi que l'avoine que l'on fait quelquefois donner huit jours avant le départ des chevaux, afin qu'ils ſoient en état de travailler en arrivant; les ſaignées, les médicamens ſe payent auſſi à part (*).

Il y aura un buletin à Paris deux fois la ſemaine, où l'on y verra ſous le numero de l'arrivée des chevaux, l'état de leur ſanté, leur ſituation & les beſoins qu'ils auront.

M. Pelletier demeure à Frépillon, vallée de Montmorency. Il prie les perſonnes qui auront beſoin de mettre leurs chevaux au vert, de lui écrire avant que de les envoyer, & d'affranchir les lettres, ſans quoi elles reſteraient à la poſte au rebut.

On adreſſera les lettres par Pontoiſe à Frépillon, n'y ayant pas d'autre moyen de les faire tenir, afin que les chevaux ne viennent pas à faux, preſque toutes les écuries étant retenues par différentes perſonnes, qui ont arrêté des places pour le 15 Mai.

ROUTE POUR LES CHEVAUX.

Saint-Denys, la Barre, Saint-Leu, Taverny & Frépillon.

Le vert commence le 20 Mai de la préſente année.

SUITE *des prix d'Agriculture diſtribués par le Bureau de Sens.*

Le Bureau propoſe pareillement un prix d'agriculture & une ſomme de 12 livres à celui des Habitans de Maillot & de Malay-le-Vicomte qui juſtifiera à la récolte prochaine avoir le plus beau lin dans un demi arpent au moins jugé ſur pied; le Sécretaire diſtribuera les graines aux Habitans de ces Paroiſ. qui s'inſcriront pour concourir au prix avec un certificat du S. Curé & Syndic.

A celui des Habitans de Paren, qui après la récolte de l'année prochaine, ſe trouvera avoir le vin le mieux fait, le plus délicat & d'une qualité ſupérieure, & il faudra pour prétendre à ce prix, avoir au moins dix feuilletes de la même qualité.

Un autre à celui des Habitans de Colmiers qui après la récolte prochaine aura également le meilleur vin dans la même quantité au moins.

A celui des Paroiſſes de ſaint Pierre-le vif, ſaint Clément & Saligny qui aura les plus belles orges & avoines jugées ſur pied à la récolte prochaine dans l'étendue de ces Villages; il faudra pour prétendre au prix, en avoir au moins un arpent de chaque eſpèce.

A celui des Paroiſſes d'Eiry & de Gify qui donnera le meilleur mémoire pour parvenir à mettre en valeur de la maniere la plus utile pour la communauté de ces Paroiſſes, & la moins diſpendieuſe, les marais communs entr'elles, un prix d'agriculture & une ſomme de 2 louis d'or.

Ces prix ſeront des médailles frappées au coin de la Société qui les diſtribuera avec une ſomme d'argent dans la ſeance publique de l'année 1766.

Le Bureau a arrêté qu'il donnera dans l'aſſemblée publique de l'année 1768, un prix d'agriculture à celui des Paroiſſes de Fleurigny, Valieres, Saligny, Voiſines, Malay-le-Vicomte & Fontaine-la-Gaillarde, qui juſtifiera pour lors avoir un demi arpent ou au moins un quartier de terrein rempli d'arbres fruitiers des meilleures eſpèces greffées ſur les plus beaux ſauvageons & qui aura été planté depuis le mois de Decembre prochain.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

(*) *On trouvera dans les petites affiches les certificats des perſonnes qui ont confié leurs chevaux à M. Pelletier, & qui ont eu lieu d'être ſatisfaites.*

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

Extrait des Délibérations de la Chambre des Communes.

DAns la Séance du 7 Avril, la Chambre a reçu trois requêtes des Villes de Briſtol, de Lancaſtre & de Liverpool, portant en ſubſtance, que dans le moment préſent où le Parlement s'occupe du commerce Anglais en Amérique, elles ont cru devoir repréſenter qu'il pourrait être très-expédient pour l'avancement des manufactures & pour l'augmentation du commerce & de la navigation des Royaumes Britanniques, d'ouvrir un des Ports des Indes occidentales Anglaiſes pour l'admiſſion libre ſous certaines limitations des différentes productions de l'Amérique, quoiqu'apportées ſur des Vaiſſeaux étrangers, & elles pro-

poſent l'Iſle la Dominique comme celle que ſa ſituation & d'autres circonſtances rendent la plus propre à recevoir cette franchiſe.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce.*

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le* 10 *Avril* 1766, *à la Douanne de Londres.*

Pour Quebec, 20000 gallons d'eau-de-vie de grains; — pour Peterſbourg, 1258 peaux de caſtor; — pour Hambourg, 2470 livres de coton; — pour Dublin, 5769 quintaux de ſucre rafiné; — pour Veniſe, 1247 liv, de piment & 5200 liv. de poivre.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le* 10 *Avril* 1766.

D'Embden, 420 quarters d'avoine; — d'Eſpagne & de Portugal, 30 tonnes de vin; — de Hambourg, 15800 liv. d'émail & 150 quarters d'avoine; — de Dunkerque, 2000 liv. de vert de gris, 1594 gallons d'eau-de-vie.

DE CETTE, *le* 24 *Mars* 1766.

EXPORTATION.

Du 10 au 23 Mars 1766, il eſt ſorti de la Province de Languedoc par le Port de Cette, 59 muids, 1 demi muid, 1 quart de vin pour l'Italie; — 172 muids 1 quart d°. 2852 verges d'eau-de-vie, 2270 liv. d'amandes, 3600 liv. de verdet, 3000 liv. d'anchois, 570 liv. de proviſions de bouche, 180 liv. de tartre & 800 liv. de graine de jardin, 60 livres de capres pour Hambourg; 58 muids 4659 verges d'eau-de-vie, 18916 liv. d'amandes pour Amſterdam & Roterdam; — 68 muids & demi de vin, 1233 verges d'eau-de-vie & 300 livres d'anchois pour la Suéde; — pour Douvres, 17 muids de vin, 4574 verges d'eau-de-vie.

IMPORTATION.

Il eſt entré par le même Port & pour la même Province les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, d'Italie, 1295 liv. de fideaux, 12 douzaines de ballets, 10 douzaines d'égoutats; — de Barcelonne, 220 liv. d'anchois, 40 liv. de fil, 893 liv. de marchandiſes à l'eſtimation; — de Palamos, 7675 liv. de liege en planches, 769 liv. d'anchois, 400 l. de fil de voile; — d'Eſpagne, 600 l. de cordes; — de S^t. Faliou, 3000 citrons.

DE MARSEILLE, *le* 9 *Avril* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 2 au 5 Avril 1766, 36 bâtimens Français & 9 Étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Agde, à Fréjus, à Hyeres, à Cannes, à Nice, à Antibes, à Menton, à Gênes, en Corſe, en Sardaigne, à Bormes, à Palerme, à Trieſte, à Valence, à Barcelonne, à Majorque, à Senary, à Alger, à Rouen & à S^t. Domingue.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port 4 Navires venant des Colonies, ſçavoir, l'*Actif*, Capitaine J. B. *Aycard*, parti du Cap le 25 Janvier; la *Croix des Bouquets*, Capitaine *Joſ. Aycard*, de Marſeille, parti du Port-au-Prince au commencement de Février; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Noel Gabriel Laidet*, de Marſeille, & le Navire le *Jean Abeille*, de la Ciotat, partis de la Martinique, tous les quatre chargés des marchandiſes des Colonies.

Il eſt de plus arrivé 49 bâtimens Français & 13 Étrangers venant de Roterdam, de Berwick, de Dunkerque, du Havre, de Rouen, de Honfleur, de Cherbourg, avec du bled, de S^t. Faliou avec du poiſſon ſalé, de Cadix, partie en leſt, partie en bled, de Valence en leſt, de Barcelonne avec différentes marchandiſes, d'Alicante avec des filets d'eſparts & du jus de limon, de Carthagene avec diverſes marchandiſes, de Malaga avec du vin & autres marchandiſes, de Tortoſe avec de la ſoude & de l'alun, de Smyrne avec pluſieurs ſortes de marchandiſes, de Salonique, de Georgenti avec du bled, d'Almazaron avec des filets, de Loriſtan avec du bled, de Mahon en leſt, de Meſſine avec du bled, de Civita-Vecchia avec diverſes marchandiſes, de Livourne avec du bled, de Gênes avec du riz, de Nice, d'Antibes avec de l'huile, d'Agde avec diverſes marchandiſes, de Cette avec verdet, d'Arles avec du bled & du ſon, de Cannes avec de l'huile, de la

Ciotat avec du ſavon, & de Toulon avec du bled.

De Bordeaux, *le* 14 *Avril* 1766.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port du 5 au 11 Avril 1766, 5 Navires venant des Colonies, ſçavoir, la *Magdelaine*, de 180 tonneaux, Capitaine *Ledain*, du Havre, & le *Formidable*, de 300 tonneaux, Capitaine *Ferchaud*, de Bordeaux, partis de la Guadaloupe; le *Duc de Choiſeul*, (*) de 600 tonneaux, Capitaine *Mainbielle*, de Bordéaux; le *Grand Maréchal de Richelieu*, de 400 tonneaux, Capitaine *Lafargue*, de Bordeaux; & l'*Aventurier* de 120 tonneaux, Capitaine *Diſtiart*, de Bordeaux, partis de S^t. Domingue, tous les cinq chargés de diverſes marchandiſes des Colonies pour différens particuliers & Négocians.

Il eſt outre cela entré dans le même Port & dans le méme eſpace de tems 26 Nav. tant Fr. qu'Étrang. dont 1 venant de Dublin, 2 de Corck avec du beurre & du bœuf, 1 de Cheſter avec du plomb; 1 de Neufchâtel avec du charbon de terre; 4 de Redon avec des toiles à voile & du fer; 1 d'Amſterdam avec de l'huile de poiſſon; 1 de Lier avec avec des douelles de pipailles & du fromage; 1 de S^t. Sebaſtien avec du fer; 2 de la Roche-Bernard avec des feuillards & pipape; 1 de S^t. Malo avec des toiles à voile; 1 de Vannes avec du bois de merrein; 2 de Nantes avec du fer, de la porcelaine, de la graine de lin & d'autres marchandiſes d'épiceries; 1 de l'Orient avec de la porcelaine; 4 de Rouen avec différentes marchandiſes de mercerie, & 1 de Dieppe avec de l'huile de rabette.

Du Havre, *le* 20 *Avril* 1766.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port le 15 & le 19 Avril les Navires le *Mercure volant*, Capitaine *Marcus Claeſe*, Hollandais, allant à Hambourg chargé de 191296 liv. de ſucre & 40356 liv. de café; & les *Trois Sœurs*, Capitaine *Chriſtiaan Peterſen*, Danois, allant à Mos ſur ſon leſt.

(*) *Ce Navire eſt ſorti du Cap le 25 Janvier 1766.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce même Port du 14 au 20 Avril, 7 Nav. ſçavoir, la *Catherine*, Capitaine *Viſſer*, Hollandais, venant de Fécamp ſur ſon leſt, & actuellement en charge pour Hambourg; le *Bien Aimé*, Cap^e. J. B. *Ledouarin*, de Vannes, venant de Cette avec du vin & de l'antimoine; le *Marquis de Grimaldy*, Capitaine *Nic. Godard*, de Rouen, venant de Bordeaux avec du vin; le S^t. *André*, Capitaine *Loiſel*, du Havre, venant de Marſeille avec de l'huile, du ſavon de la laine & autres marchandiſes; la *Jeune Julie*, Capitaine R. *Bachellet*, du Havre, venant de la Martinique d'où il était parti le 27 Février avec du ſucre terré, tête & brut, du café, du coton, des liqueurs, des dents de morphil, de l'huile de Palma-Chriſti & un petit ballot de tabac; l'*Aimable Thereſe*, Capitaine *Yves Denis*, de Nantes, venant de Seville avec de la ſoude & des cendres de ſoude; & le *Duc de Bouillon*, Capitaine *P. Dujardin*, de Dieppe, venant de Corck avec 508 barils de bœuf & un grenier de corne.

Suite *des Manufactures d'Amiens.*

Les Anglais fabriquent pluſieurs eſpèces d'étoffes pareilles à celles d'Amiens. Ce ſont des rivaux dangereux, moins par leur ſupériorité dans la fabrication, que par la liberté dont ils jouiſſent & les facilités qu'ils trouvent dans l'expédition; mais il faut obſerver, 1°. Qu'ils manquent de ſoies, & qu'il ſont obligés en conſéquence d'acheter celles dont ils ont beſoin, au lieu que nous n'en achetons qu'une petite quantité; 2°. Que le poil de chevre ne leur coute pas moins qu'à nous; 3°. Que leur main-d'œuvre eſt d'un quart plus cher que la nôtre.

On ne peut nier qu'en général leurs apprêts ne ſoient mieux faits; mais il faut convenir auſſi qu'ils en ont les premiers moyens dans les diſpoſitions de leurs laines qui ſont plus douces, plus moelleuſes que celles de France. Il eſt certain que s'il était poſſible d'améliorer nos laines au point de les aſſimiler à leurs qualités, nos apprêts ſe perfectionneraient auſſi, & nous conſerverions toujours, même avec plus d'avantages, le prix que donne à nos étoffes la variété des couleurs qui ne ſe trouvent pas dans les étoffes Anglaiſes. En un mot, les

Négocians d'Amiens peuvent vendre à beaucoup meilleur marché que les Négocians Anglais, & il y aurait toujours par là de quoi ſoutenir la concurrence. Mais ce qui nuit le plus à cette manufacture, ce ſont les réglemens qui ont déterminé abſolument la largeur des étoffes, tandis que les Anglais en fabriquent de toutes les largeurs deſirées. Il eſt arrivé quelquefois que l'Étranger formait des demandes de certaines étoffes & d'une telle largeur, & on ne pouvait les ſatisfaire parce que ces largeurs n'étaient pas conformes aux réglemens.

On fera voir dans l'ordinaire prochain les moyens que le Conſeil avait cru devoir employer pour lever cet obſtacle.

SUITE *du Mémoire ſur la néceſſité & l'utilité des Réglemens pour les Manufactures.*

Si on s'en rapporte aux écrivains économiques, tels que le Dictionnaire de Savary & la Maiſon ruſtique, toutes nos laines ſont belles & fines; C'eſt ce qui a fait dire à l'Auteur du mémoire ſur les laines qui a remporté le prix à l'Académie d'Amiens; „que nos chefs de manufacture man„quent de liberté en ce qu'on les oblige d'em„ployer des laines étrangeres pour fabriquer de „certains draps par excluſion à nos plus belles „laines. Il cite à ce ſujet l'Ordonnance du 9 Mai „1699. Un tel réglement, ſelon lui, a pu être „fondé ſur de bonnes raiſons: mais aujourd'hui „que l'habileté de nos artiſtes, ſçait porter la „ſcience du mélange & de l'apprêt au plus haut „dégré de perfection, cette diſpoſition ne peut „que captiver notre main d'œuvre & civiliſer la „qualité de nos plus belles laines.

Si l'Auteur de ce mémoire avait été au fait de nos manufactures & eût mieux connu la qualité de nos laines, il n'aurait pas blamé ſi légerement la ſageſſe du réglement de 1699.

Car enfin, où ſont en France ces laines ſi belles & ces Fabricans ſi induſtrieux qui feront avec elles des draps auſſi beaux que ceux dans leſquels les réglemens ordonnent d'employer des laines d'Eſpagne d'une fineſſe proportionnée aux différentes qualités de ces draps.

En effet, quelle eſt la qualité de nos laines, ſi on en excepte celles du Rouſſillon qui égalent pluſieurs laines d'Eſpagne, mais qui coutent auſſi cher. Peut on ſe flatter d'employer dans les draps ordinaires de Sedan, des laines du Berry ſi en réputation? Qu'on s'adreſſe aux Fabricans de Sedan qui ont eſſayé de ces laines dans les premiers draps qu'ils ont faits d'un aune & un huit de large? Il n'y en a aucun qui ne diſe que ces laines ont le défaut d'être ſeches & dures, & que leur poil ne peut ſe coucher ſur la ſuperficie du drap, quelque ſoin que l'on prenne, & quelqu'apprêts qu'on leur donne.

On convient qu'il y a des Fabricans qui par leur capacité peuvent tirer avantage de certaines laines. Ils peuvent encore, ſi l'on veut proportionner le nombre des fils de la chaine & la largeur des rots à l'eſpèce de drap qu'ils voudront faire.

Mais le nombre de ces Fabricans ſi induſtrieux & qui auront la probité de ne pas abuſer de leurs talens, eſt-il bien conſidérable, & doit-on mettre de ce nombre ceux dont un ſordide intérêt ſera la regle de leur conduite, & qui ne ſont retenus que par la terreur des réglemens? Ils ſe ruineront, dit-on, en fabriquant mal, & par là ils ſeront punis.

Mais eſt-il de l'humanité & du bien de la Société de laiſſer ruiner des perſonnes dont on pourrait conſerver le bien, & même l'augmenter en les aſſujettiſſant à des loix qui ſont données en faveur du public. Ce même public ſerait la victime des mauvaiſes étoffes qu'on lui fournirait, & nos manufactures auraient perdu leur réputation avant la ruine entiere des mauvais Fabricans.

Ce qui reſtera de bons Fabricans, ajoute-t-on, fera de bonnes étoffes, ainſi le public ſera bien ſervi, & la réputation de nos manufactures ſe ſoutiendra chez l'Etranger.

Une telle propoſition tendrait à diminuer le nombre des Fabricans, & à détruire par là nos manufactures, ſi on les mettait entre les mains d'un petit nombre de perſonnes. L'expérience fait voir que dans toutes ſortes de commerce, plus il y a de Négocians dans un pays, plus il s'y fait de commerce. La Hollande en eſt la preuve. Ainſi ce n'eſt pas raiſonner juſte de dire que ce que l'un ne fait pas, l'autre le fera; car ſuppoſé que de cinq Commerçans quatre quittent le commerce, celui qui reſtera ſeul ne fera pas ce que faiſaient les cinq autres. On ne peut nier que ces cinq avaient plus d'intelligence & plus de correſpondances que le ſeul qui reſtera.

D'ailleurs quelle certitude a-t-on qu'un ou pluſieurs Fabricans devenus riches ne quitteront pas leurs fabriques, ou qu'après leur mort leurs enfans voudront les continuer, ou s'ils ſeront capables d'en ſoutenir la réputation? On n'eſt pas expoſé à de pareils événemens lorſqu'il y a un nombre ſuffiſant de Fabricans aſſujettis à des loix qui les obligent à bien travailler à l'avantage du public.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Av. 1766.	*Lundi* 21.	*Mar.* 22.	*Mer.* 23.
Amſterdam.	55. 5 8e.	55. 5 8e.	55. 5 8e.
Londres. .	32 1 16e.	32 1 16e.	32 1 16e.
Hambourg.	173 ¾ à ½	173 ¾ à ½	173 ¾ à ½
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6 .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 2 6. .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	5 8e. . .	5 8e. . .	5 8e. . .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le* 17 *Avril* 1766.

Le Navire le *Mercure*, de 160 tonneaux, Capitaine *Carpentier*, de Dieppe, eſt en charge pour Cadix & partira à la fin de Mai. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à ROUEN à MM. Lebourg freres & au HAVRE à MM. Beaudry & Boulongne.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

En nous occupant à donner à notre Gazette le dégré d'intérêt & d'utilité dont elle eſt ſuſceptible, & ſur-tout à remplir les vues de notre Proſpectus, dont certains articles n'ont pu encore être offerts au public par les difficultés de l'établiſſement des correſpondances, nous avons remarqué, il y a déjà du temps, que nous ajouterions au mérite que peut avoir notre papier, ſi nous mettions ſous les yeux du public le tableau des procédés d'agriculture des opérations de commerce & de négoce dans nos Colonies, des changemens qui ſurviennent dans les habitations, des mutations dans les places & emplois, du prix des Négres & des denrées, des exportations & importations, de tous les paſſagers pour raiſon de commerce, enfin de tous les événemens qui peuvent intéreſſer les perſonnes qui y ont des rapports directs ou indirects. Cette partie que nous avons regardée comme eſſentielle au commerce & au Commerçant, ſera préſentée inceſſamment avec toute l'exactitude que nous pouvons attendre des meſures que nous avons priſes à ce ſujet.

FINANCES.

§. I.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Conſeiller & Maître en la Chambre & Cour des Comptes, Aides, Domaines & Finances du Comté de Bourgogne, ſéant à Dôle, qui donne la nobleſſe au pourvu, ſans qu'il ſoit obligé de ſervir. Le prix eſt de 36000 ℔. Il faut s'adreſſer à Lyon au Bureau d'Avis.

Autre d'Huiſſier, ſergent royal d'entrées & ſorties & autres droits y joints, établis en la Ville des Sables d'Olonne, héréditaire, quitte de paulette & donnant droit d'exploiter dans toutes les Villes du Royaume. Il faut s'adreſſer à Nantes à Mᵉ. Dugaſt, Notaire.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Gautier,	8ᵉ.	L.	30
Clouet,	19ᵉ.	J.	26
De Pigis,	23ᵉ.	J.	26
Bardin,	36ᵉ.	H.	26
Aliſſan,	39ᵉ.	J.	27
Lenoir,	45ᵉ.	J.	26
Caron,	52ᵉ.	J.	26

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1766.	*Lundi* 21.	*Mardi* 22.	*Mercredi* 23.
Ac. des Indes.	1335	1335	
Emp. de la Com.		414	414
Prom. à 5 p ⅌	16 ½	17 5ᵐ	17. 5ᵐ
Prom. à 4 p ⅌	37	36	36
Ac. des Fermes.	990	990	990
Amortiſſement.	12	12	
2ſ. p. l. du Dix.	11 ½	11 ½	11 ½
3ᵉ. Loterie.	23	23	
Annuités.	423	423	423
Coup. d'An.	82	82	82
Emp. de 50 mil.	20. 21. 5ᵐ	20	19 ½ 20 ½ 5ᵐ
Emp. de 30 mil.	20	19 ½	19 ½
Col. 1759.	26. 20ᵐ	26. 15ᵐ	26. 15ᵐ
Canada.	33. 33 ½. 5ᵐ.	31 ½	30 ½
4ᵉ. L. Epoques.	20 12ᵉ. 25 ½	19. 10ᵉ. 24	19. 10ᵉ. 24
Nouette.	23. 22 ½ 23. 24 5ᵐ	23. 22 ½ 23	23. 24 5ᵐ
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
Bretagne.			
3 p⅌ ſur les Cui.	49 ½		

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Sᵗ. Michel,

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 19 (*) Avril.

AGRICULTURE.

§. I.

DE STOCKHOLM.

Sur les grains.

DAns un *plenum* qui ſe tint le 20 Mars dernier, l'Ordre du Clergé & celui des Payſans convinrent de permettre l'entrée libre de tous les Ports du Royaume aux Vaiſſeaux Étrangers chargés de grains, & d'exempter cette denrée de tous droits, mais l'Ordre de la Nobleſſe & celui de la Bourgeoiſie s'oppoſerent à cette réſolution, la regardant comme une infraction à l'acte de navigation de Suede fait en 1726. En conſéquence de ce partage des quatre Ordres, la propoſition n'aura aucun effet.

DE CIVITA-VECCHIA.

Conteſtation au ſujet d'une aſſurance.

Un Navire Impérial qui venait de Trieſte, eſt entré au commencement de Mars dernier dans le Port de Civita-Vecchia, avec un chargement de 700 rubres de bled qui s'eſt trouvé gâté. Le Bureau de l'Abondance de Rome les a laiſſés pour le compte des Aſſureurs; mais ceux-ci prétendent qu'ils ne ſont pas obligés de répondre de cette denrée, prétextant que l'état où elle ſe trouve, provient d'un vice accidentel du grain. Cette affaire a été portée au Tribunal du commerce de Rome, & les Aſſureurs de Livourne y ont envoyé deux Avocats pour plaider leur cauſe.

SUITE *des prix d'Agriculture diſtribués par le Bureau de Sens.*

La Société avait propoſé un prix à celui des Paroiſſes de Pont-ſur-Vanne, Chygy, Foiſly & Molinans qui aurait un arpent du plus beau chanvre ou lin & en plus grande quantité, jugé ſur pied; aucun de ces Habitans n'a concouru, en conſéquence étant inſtruite par l'examen de ſes Commiſſaires & des Experts choiſis, des ſuccès de Jean Philipeaux, Laboureur à Maillot, que le premier a ſemé des lins dans cette Paroiſſe, elle a cru devoir étendre juſqu'à lui le prix propoſé pour ces Paroiſſes.

Il a été promis un prix à celui des Paroiſſes de Colmiers, Subligny & Egriſelles qui aurait le plus beau bled ſeigle net d'Yvray jugé ſur pied dans trois arpens en une ou deux pieces au plus.

Un autre à celui des Paroiſſes de Sergines, Dupleſſis, St. Jean Dupleſſis Dumée, qui aurait la plus grande quantité d'abeilles & les mieux ſoignées.

A celui des Paroiſſes de Champigny, Villemanoche & Villebleoin, qui aurait le plus beau bled froment dans l'étendue de 4 arpents de terres en une ou deux pieces au plus.

Ces Habitans arrêtés ſans doute par des préjugés que leur ignorance a fait naître, & que leur incrédulité ſoutient, ont refuſé de mériter des encouragemens que leur propre intérêt & les bontés d'un Monarque bienfaiſant, protecteur de l'agriculture, leur feront bientôt regretter.

La Société a annoncé dès le 5 Avril 1764, qu'elle donnera dans l'aſſemblée publique de l'année 1766, un prix d'agriculture à celui des Paroiſſes de Soucy & Villeroy qui aura les plus

(*) *Dans la Gazette* N°. 30, *au lieu du* Samedi 12, *ſubſtitué* Mardi 15 Avril, *le* N°. *eſt juſte.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

belles prairies artificielles ſemées depuis 1765 ; il faudra pour prétendre à ce prix, en avoir au moins un arpent.

Le Bureau propoſe un ſecond prix à celui des Habitans de Villeroi qui juſtifiera à la récolte prochaine avoir le plus beau treffle de Hollande ſemé depuis le mois de Janv. 1766; il faudra pour concourir à ce prix, en avoir un arpent au moins; le Sécretaire diſtribuera gratuitement la graine aux Habitans de cette Paroiſſe qui s'inſcriront pour concourir avec un certificat du ſieur Curé & du Syndic.

Un autre à celui des Habitans de Voiſines qui juſtifiera à la récolte prochaine avoir le plus beau treffle de Hollande ſemé dans l'étendue de cette Paroiſſe depuis le mois de Janvier 1766 ; le Sécretaire diſtribuera des graines avec un pareil certificat.

La ſuite, &c.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Février dans la* GÉNÉRALITÉ *de Pau, & de Mars dans celles d'Alençon, de Lyon & de Metz.*

PAU.				ALENÇON.				LYON.				METZ.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
					l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Auch.	26	4	8												
Ayre.	20	16	8	ALENÇON.	16	11	2	LYON.	21	9	8	Longwy.	11	2	6
Bayonne.	24	10													
Dax.	25	10	10	Argentan.	18							METZ.	11	5	
Fleurance.	20	2	6												
Layrac.	21	13	6	Bernay.	14	14		Montbriſon.	21	11	7	Montmedy.	12	10	
Isle Jourdain.	25	12	4												
Mauleon.	27*			Conches.	19	10						Phalsbourg.	13	17	4
Mirande.	24														
Mont de-mar.	24			Domfront.	11*	6	8					Sarrebourg.	12		
Montrejau.	25	2													
Muret.	25			Falaiſe.	16	8		Roanne.	20*	5		Sarlouis.	12	10	
Oleron.	24	6	6									Sedan.	14*	14	
PAU.	24	12	10	Lizieux.	18	4									
S. Jean-Pied.	26											Thionville.	12	14	6
S. Sever.	17*	5	7	Mortagne.	17	10	9	St. Etienne.	24*	19	10	Toul.	11	5	1
Tarbe.	25	6	3												
				Verneuil.	17	4						Verdun.	10*	16	
								Villefranche.				Vic.	10	19	5
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	19		From. le ſep.	16	18	1	From. le ſep.	22	1	6	From. le ſep.	12	3	1
Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		3	2	Pain la liv.		1	10
Avoine le ſ.	11	4	9	Avoine le ſ.	6	14	6	Avoine le ſ.	7	5	1	Avoine le ſ.	4	14	10
Foin le quint.	2		5	Foin le q.	2	2	7	Foin le q.	1	15		Foin le quint.	1	10	3
Paille le q.		18		Paille le q.	1	9	7	Paille le q.		15	2	Paille le q.		15	

PRIX *du quintal de Fer pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Pau (*), depuis 13 juſqu'à 25 ℔; — *Bordeaux*, depuis 15 juſqu'à 25 ℔; — *Alençon*, depuis 16 juſqu'à 20 ℔; — *Limoges*, depuis 15 juſqu'à 20 ℔.

PRIX *du quintal de Lin pendant le mois de Mars dernier dans les Généralités de*

Pau, com. depuis 25 ℔ 4 ß juſqu'à 180 ℔;

(*) *La Généralité de Pau eſt du mois de Février dans ces quatre articles; nous l'avons reçue tres-tard.*

fin, depuis 42 juſqu'à 240 ℔; — *Bordeaux*, commun, depuis 30 juſqu'à 80 ℔; fin, depuis 50 juſqu'à 120 ℔; — *Alençon*, commun, depuis 68 ℔ 6 ß juſqu'à 120 ℔; fin, depuis 80 juſqu'à 180 ℔; *Limoges*, commun, depuis 20 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 40 juſqu'à 90 ℔.

PRIX *du quintal de Chanvre pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Pau, commun, depuis 26 juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 36 juſqu'à 40 ℔; — *Bordeaux*, commun, depuis 15 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 25 ℔ juſqu'à 115 ℔; — *Alençon*, commun, depuis 25 juſqu'à 40 ℔; fin, depuis 35 juſqu'à 60 ℔; — *Limoges*, commun, depuis 12 juſqu'à 30 ℔; fin, depuis 25 juſqu'à 30 ℔.

PRIX *du quintal de Laine pendant le mois de Mars dans les Généralités de*

Pau, brute, depuis 17 juſqu'à 120 ℔; filée, depuis 70 juſqu'à 180 ℔; — *Bordeaux*, brute, depuis 22 juſqu'à 125; filée, depuis 150 juſqu'à 400 ℔; — *Alençon*, brute, depuis 60 juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 450 ℔; — *Limoges*, brute, depuis 45 juſqu'à 85 ℔; filée, depuis 90 juſqu'à 150 ℔.

§. II.

DESTRUCTIONS *de Loups dans le Périgord.*

Des loups cerviers & autres, après avoir bleſſé ou dévoré pluſieurs perſonnes dans le Périgord, s'étaient retirés aux environs de Brantome dans des bois & cavernes qui dépendent de la terre de Monplaiſir. M. de Beaupoil, Baron de la Luminade, Seigneur de cette terre, informé de l'arrivée des loups, ordonna aux Payſans de ſa Dépendance de s'armer, & commanda une chaſſe pour les 12 & 13 Mars. Le jour de la chaſſe M. de B. ſe poſta dans un endroit de paſſage; mais à peine y était-il qu'un loup parut & voulut s'élancer ſur lui. M. le Baron lui lâcha deux coups de fuſil & le bleſſa dangereuſement. L'animal devenu plus furieux fit tous ſes efforts pour ſe précipiter ſur celui qui l'avait bleſſé; M. le Baron le repouſſa avec le bout de ſon fuſil; mais il aurait peut-être ſuccombé ſans un Garde-chaſſe & un Payſan qui accoururent à ſon ſecours. Le Payſan l'attaqua avec un baton ferré, mais l'animal ſe retourna & le bleſſa dangereuſement. Le Baron de la Luminade dégagé par le ſecours qu'il venait de recevoir, acheva de tuer la bête féroce. Ce loup était beaucoup plus allongé que les loups ordinaires, avait ſur le dos des raies griſes, le muſeau très-gros & fort par le bout, des crochets énormes & la gueule extrêmement fendue. On a tué dans cette même chaſſe pluſieurs autres loups qui n'avaient rien d'extraordinaire. On n'a entendu parler d'aucun accident depuis ce temps, & il eſt à préſumer que le loup dont on vient de parler était celui qui avait fait tant de ravages dans la campagne. M. le Baron de la Luminade eſt dans la réſolution de continuer ſes chaſſes pour tâcher de détruire des animaux ſi dangereux.

OBSERVATIONS *ſur des pompes marines.*

M. de Liniere a publié derniérement un réſumé de ſes mémoires concernant les nouvelles pompes de ſon invention (*a*) pour l'uſage de la marine. Il annonce dans ce précis qu'il a également approprié ces pompes aux divers beſoins de la ſociété, particuliérement pour arroſer les terres dans les Colonies & y faire agir les moulins à ſucre.

On voit dans ce mémoire les divers avantages, la ſolidité & la grande ſupériorité du produit de ces pompes miſes en action par des hommes, comme de celles qu'on fait mouvoir par des chevaux: on fait uſage de ces deux moyens dans la manufacture de ces pompes où il a été libre à tout le monde de s'aſſurer de ces faits par ſes propres yeux. Cependant M. de Liniere a été inſtruit que des perſonnes verſées dans la méchanique, mais qui n'ont jamais vu ces pompes, ſoutiennent que les grands avantages & les produits qu'on annonce ſont impoſſibles; ce doute le détermine à donner avis au public & à ces perſonnes qui n'ont pas été bien informées que les Mardi de chaque ſemaine, pendant 2 mois, à

(a) *Elles ont été annoncées dans nos Gazettes du mois de Novembre* 1764, *& dans celles du mois d'Avril* 1765.

commencer du 22 du préſent mois d'Avril 1766, depuis onze heures juſqu'à une heure après midi, on fera jouer à ladite manufacture les pompes de chaque uſage. On en fera connaître la méchanique, & on en meſurera exactement les produits. On eſt perſuadé que ces perſonnes, ſi elles veulent ſe rendre aux invitations de M. de Liniere, ſe prêteront avec plaiſir à examiner ſcrupuleuſement & à reconnaître la réalité de faits auſſi intéreſſans pour la navigation, le commerce, les Colonies & le bien de l'État.

Si quelqu'un deſirait prendre un autre jour ou une autre heure, il aura la bonté de faire prévenir M. de Liniere à ladite manufacture, rue Neuve S^t. Gilles, au Marais, près le Boulevard.

On donnera au Bureau de ladite manufacture, ou l'on enverra aux perſonnes qui le deſireront, le mémoire dont on vient de parler.

TREUIL *d'une nouvelle invention.*

La ſureté des Ouvriers qu'on applique aux machines employées dans la conſtruction des édifices, eſt un objet trop eſſentiel dans un Gouvernement uniquement occupé du bonheur de l'humanité, pour que nous n'annoncions pas avec plaiſir un treuil d'une nouvelle invention. Cette machine très-ſimple en elle-même, réunit aux avantages ordinaires du treuil, celui de ne point exiger de perte de temps pour embarrer les leviers; & le plus grand de tous, l'avantage de tenir les ouvriers en toute ſureté dans le cas où la corde viendrait à ſe rompre, & dans celui où des Ouvriers négligens ſe laiſſeraient g gner par le poids. Cette machine arrête à chaque inſtant, elle a été inventée par le Cap^e. d'Artillerie Polonaiſe dont nous avons ſouvent eu occaſion de parler; on peut s'en ſervir dans les édifices ordinaires, enfin dans tous les cas où l'on emploie le treuil, on y applique une poulie mobile au beſoin. Le S^r. Dufour Maître Menuiſier rue de Vaugirard, près l'Hôtel de Carignan, en conſtruit des modeles, ainſi que de toutes les machines qu'on lui commande, il ne répond qu'aux lettres franches de port.

POMPES.

On trouve à Paris chez M. Boulanger, rue des Lombards, au Sauvage d'or, des pompes étrangeres de bois peint. Elles ſont d'un grand ſecours dans les incendies, & peuvent ſervir à l'arroſement des jardins ou petites prairies. Il y en a de pluſieurs grandeurs, & les prix ſont depuis 6, 8, 12 juſqu'à 15 ℔, ſuivant l'étendue. M. Boulanger fournira auſſi des cuvettes ou tonneaux ſolidement ferrés, qui ſont deſtinés à contenir l'eau pour les pompes. le prix de ces cuvettes à part eſt de 21 ℔. On peut écrire à M. Boulanger en affranchiſſant les ports de lettres.

COURS DE BOTANIQUE.

M. Pelée de Valoncour, Médecin de la Faculté de Paris, de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Paris au Bureau de Sens, commencera ſon cours de botanique le Lundi 28 Avril à 4 heures & demi de relevée, par un diſcours préliminaire auquel il invite les amateurs.

Son jardin eſt ſitué rue neuve S^t. Médard autrement d'ablon.

TAUREAUX *à vendre.*

Les perſonnes qui deſireraient avoir des taureaux de Hollande, d'Irlande & de Suiſſe, de grande & forte conſtruction & de pure race de l'une ou de l'autre de ces 3 eſpèces, en trouveront 18 dans l'établiſſement du S^r. Guerrier, ſitué au Perche, il y en a de trois âges, d'un an, de 2 & de 3. Le prix eſt de 150 à 250 ℔, le S^r. Guerrier n'eſt pas dans le deſſein de les faire couper. On pourra s'adreſſer à lui à Paris à l'Hôtel de Cruſſol, rue S^t. Nicaiſe, ou à Mademoiſelle Guerrier, demeurant audit établiſſement à S^t. Martin du vieux Beleſme, au Perche.

COMMERCE.

§. I.

DE CORCK *le 25 Mars 1766.*

DÉPART *de Navires Français.*

LEs Navires le *Robert*, Cap^e. *Dunn*, & le S^t. *André*, Capitaine *Gard*, ſont ſor-

tis de ce Port, le premier pour Nantes & le ſecond pour Bordeaux.

De Bordeaux, *le 7 Avril 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 29 Mars au 4 Avril 1766, 6 Navires venant des Colonies, ſçavoir, l'*Alexandre*, de 300 tonneaux, Capitaine *Chanchard*, de S^t. Malo; le *Comte de Provence*, de 250 tonneaux, Capitaine *Dubergier*, de Bordeaux; & la *Pomone*, (*) de 280 tonneaux, Capitaine *Bouilliac*, de Bordeaux, partis de S^t. Domingue; le *Marquis de Caumont*, de 200 tonneaux, Capitaine *Beatrix*, de Bordeaux; la *Nouvelle Union*, de 150 tonneaux, Capitaine *Cornillot*, de Bordeaux; & les *Deux Amis*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jean Boreau*, de Bordeaux, partis de la Martinique chargés de ſucre, de café, d'indigo, &c. pour différens particuliers & Négocians. Il eſt outre cela entré dans ce même Port 19 Navires Français & Étrangers, dont 1, ſçavoir, le *Henri & la Providence* venant de Limerick avec du bœuf; 1 le *Jean & Marie*, de Corck avec du beurre & du bœuf; 2 de Newcaſtle, ſçavoir; les *Trois Sœurs* & le *Jupiter*; 1 de Liverpool, le *Richard*, de Neufchâtel, tous les quatre avec du charbon de terre; 4 d'Amſterdam, ſçavoir, la *Ville de Vorkum*, le *Jeune Lucas*, le *Jeune Jacob* & la *Demoiſelle Marthe*, avec des marchandiſes d'épicerie, du fer, des fromages & des planches; la *Dame Marguerite*, de Roterdam avec du charbon de terre; le *Prince Charles*, de Bremen avec des laines; le S^t. *Mathieu*, de Morlaix avec du plomb, de la laine & du bois; la *Marie Raymonde*, de Quimper avec du fer; la *Belle Caroline*, des Sables d'Olonne, avec des morues vertes; le S^t. *Adrien*, de Boulogne avec de la verrerie; la *Marie de Plaſſac*, de la Rochelle avec du bois de campêche & du coton; les *Trois Amis* & la *Magdelaine*, de Nantes, avec du fer, des peaux de veau & des morues vertes.

Prix courant des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc, 2^e. ſorte, de 49 à 51 ℔ le *quintal*; 3^e. ſorte, de 45 à 46 ℔; le blanc commun, de 40 à 42 ℔; le petit commun, de 35 à 37 ℔; le tête, de 28 à 30 ℔; le ſucre brut de Leogane, de 26 à 27 ℔; du Cap, de 24 à 26 ℔; de S^t. Louis, de 23 à 24 ℔; de la Martinique, de 21 à 23 ℔; — le café Martinique nouveau fin, de 15 ß 6 d. à 16 ß 6 d. la *livre*; d°. marchand, 15 ß; d°. vieux, 14 ß; le café de S^t. Domingue, 14 ß 6 d.; d°. marchand, 13 ß; d°. vieux, 12 ß 6 d.; — indigo bleu & violet, 8 ℔ 10 ß la ℔; mêlé, 6 ℔ 10 ß & 7 ℔; cuivré fin, 5 ℔ 10 ß & 5 ℔ 12 ß; d°. marchand, 4 ℔ 8 ß & 4 ℔ 10 ß; d°. inférieur, 4 ℔ 5 ß; — coton de S^t. Domingue, de 155 à 157 ℔ le *quintal*; d°. de la Martinique, de 140 à 145 ℔; gingembre gris, 24 ℔; le canefice, 16 & 17 ℔; les cuirs tannés de 48 à 50 ℔; d°. en poil, de 10 à 12 ℔; le gingembre confit, 24 ß la *livre*; les citrons confits, 17 & 18 ß; le rocou, 24 ß; le cacao Martinique, 12 ß 6 d. à 13 ß; — le ſyrop de ſucre, 10 ℔ le *quintal*; l'amidon 24 ℔; le fer aſſorti de Suede, 17 ℔; le plomb en ſaumon, 24 ℔; le fer blanc, 150 ℔.

(*) *Ce Navire était parti du Cap le 25 Janvier 1766.*

De Marseille, *le 4 Avril 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 24 au 30 Mars 1766, 37 Navires Français & 11 Étrangers allant à la Ciotat, à Martigues, à Toulon, à Hyeres, à Agde, à Cette, à Frejus, à Arles, à Nice, à Gênes, en Corſe, à Veniſe, à Livourne, à Naples, à Valence, à Alicante, à Mahon, à Iviça, à Alger, à Smyrne, à Roterdam.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 30 bâtimens Français & 9 Étrangers. Entre les premiers 4 venaient des Colonies, ſçavoir, la *Veuve de la Garde*, Capitaine *Jean Liman*, de Marſeille; le S^t. *Raimond*, Capitaine *Jean Vaillan*, partis de la Guadaloupe; les *Trois Maries*, Capitaine *Jac. Seren*, de Marſeille, parti de la Martinique; & la *Parfaite Melanie*, Capitaine *Jos. Lieutard*, de Marſeille, parti du Port-au-Prince, tous les quatre chargés de ſucre, de café, d'indigo, &c. Les autres venaient de Londres, de

Dunkerque, de S^t. Valery, de S^t. Malo, de Nantes, chargés de bled & quelques-autres marchandiſes ; de Liſbonne avec de l'huile de poiſſon & du bois de campêche; de Valence en leſt & très-peu de marchandiſes ; de Carthagene avec de la ſoude & des filets ; de Ceuta, en leſt ; d'Alicante avec diverſes marchandiſes ; d'Almérie & de Barcelonne en leſt ; de Smyrne avec diverſes march. de Mahon en leſt ; de Majorque avec pluſieurs ſortes de march. de Sicile avec de la ſoude ; de Livourne en leſt ; de Civita-Vecchia avec du bled & diverſes marchandiſes ; de Safferi avec du bled ; de S^t. Reme avec de l'huile ; de Gênes avec du riz ; de Nice avec des marchandiſes pour Mahon ; d'Arles avec du bled & du ſon ; de Toulon avec de l'huile & d'autres marchandiſes.

DU HAVRE, *le* 10 *Avril* 1766.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce Port le 8 d'Avril le Navire le *Gracieux*, Capitaine *P. Guérard*, allant au Cap chargé de bœuf, de beurre, de chandelle, de harengs, de vin, de bougies, de farine, de fayence, de charbon de terre, de lard, d'ozier, de mercerie, de fer, de cloux & d'autres marchandiſes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 6 au 10 Avril 1766, quinze Navires Français & Étrangers, ſçavoir, la *Demoiſelle Jugueberghe*, Capitaine *Pieters Scheneider* ; l'*Emanuel*, Capitaine *Friderik Hots* ; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Chriſtiaan Peterſen* ; le *Rocher*, Capitaine *P. Nirholm* ; l'*Emanuel*, Capitaine *Kermant*, & le S^t. *Sauveur*, Capitaine *Envoldhanſted*, venant tous les ſix de différens Ports de Norwege avec des planches de ſapin, du bray, des maquereaux, des mâts & des avirons ; le *Sunderland* (*) Capitaine *Jean Thomſon*, venant de Sunderland en Angleterre avec du charbon de terre & des meules à Taillandiers ; le *Portſmouth*, Capitaine *Hutchuſſon*, venant de Portſmouth avec du plomb ; le *Thomas & Anne*, Capitaine *Luke* de Southampton en Angleterre, venant de ce même endroit, chargé de bœuf ſalé, de beurre, de chandelle, de ſuif & de lard ; les *Deux Sœurs*, Capitaine *George Cars*, de Sunderland, venant de Neufchâtel en Angleterre avec du charbon de terre ; le *Chien de mer*, Capitaine J. *Roelofs Knol*, venant d'Amſterdam chargé de bray & d'autres marchandiſes ; la *Demoiſelle Cecile*, Cap^e. *Jooſt Janſen*, venant de Hambourg avec du chanvre, de la toile, du fer blanc, de la laine, du cuivre, de la cire, des peaux de rouſſette, du goudron, des cloux & d'autres marchandiſes ; le *Jeune Ferdinand*, Capitaine *L. Demareine Toulorge*, de S^t. Valery, venant de Dunkerque & de Calais avec des verreries, de l'huile & de la graine de lin ; le S^t. *Louis*, Capitaine *Cappin*, de Boulogne, avec du vin de Bordeaux pour porter à Liſbonne, & le *Welvaeren van de Jonge Zoon*, Capitaine *Johannes Hendricks Slaaper* de Groningue en Hollande, venant de Fecamp pour prendre un chargement pour Hambourg.

(*) *Ce Navire eſt en relâche au Havre pour Porſomme, ainſi que les* Deux Sœures *pour Portſmouth ; & le* Welvaeren, *pour Hambourg.*

DE ROUEN, *le* 12 *Avril* 1766.

État des grains de toutes eſpèces, farines, graines, grenailles & légumes ſortis par mer du 1^er. au 31 Mars 1766, des Ports ſuivans, ſçavoir, de ROUEN, 3970 quintaux de froment, 946 quintaux de ſeigle, 286 quintaux de farine pour le Portugal, 1368 quintaux, 50 liv. de froment, 4801 quintaux, 20 liv. de farines pour l'Eſpagne ; 2600 quintaux de froment pour Marſeille ; 12 quintaux, 50 liv. de menues grenailles pour l'Angleterre ; — du HAVRE, 82 quintaux de froment, 117 quintaux de farine pour Marſeille ; 2200 quintaux de froment pour S^t. Ander ; 1840 quintaux de froment, 490 quintaux pour Carthagene ; 468 quintaux de froment pour Cadix ; 3240 quintaux de froment pour Liſbonne ; 400 quintaux d'avoine pour Portſmouth ; — de HONFLEUR, 3029 quintaux 40 liv. de froment pour Barcelonne ; 2359 quintaux, 80 liv. de froment pour Liſbonne ; 1600 quintaux de ſeigle pour le Ferol ; — de DIEPPE, 1642 quintaux d'avoine pour l'Angleterre ; de FECAMPS, 260 quintaux de farine, 1 quintal, 50 liv. d'avoine, 14 quintaux, 75 liv. de menues grenailles & 3 quintaux de pois verds pour la Guadaloupe, par le Navire la *Marie*, de Fecamps.

Total des grains ſortis pendant tout le mois de Mars dans toute la Généralité de Rouen. 21157 quintaux, 70 liv. de froment; 2546 quintaux de ſeigle; 5954 quintaux, 20 liv. de farines; 2043 quintaux, 50 liv. d'avoine; 27 quintaux, 25 # de menues grenailles, 3 quintaux de pois verds du cru du pays.

CHANGES.

Av. 1766.	*Lundi* 14.	*Mar.* 15.	*Mer.* 16.
Amſterdam.	55 ¾ . .	55 ¾ . .	55 ¾ . .
Londres. .	32 1 16e.	32 1 16e.	32 1 16e.
Hambourg.	173 ¾ . .	173 ¾ . .	173 ¾ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 2 6. .	15 2 6. .	15 2 6. .
Livourne. .	95 ¾ . .	95 ¾ . .	95 ¾ . .
Lyon, *P.* .	¼ pte. . .	¼ pte. . .	¼ pte. . .

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE ROTERDAM, *le* 10 *Avril* 1766.

Les Navires le *Juffrouw Adriana*; le *Juffrouw Joanette*; la *Marie Thereſe* & le *Twelingen*, *Evert & Cornelis*, ſont en charge dans ce Port, le 1^er^. pour Bordeaux, le 2^e^. pour Nantes, le 3^e^. pour Smyrne & le 4^e^. pour Marſeille.

SUITE *du Memoire ſur les fraudes & abus qui ſe commettent en France dans la conſtruction des futailles*, &c.

MOYENS

De remédier aux erreurs qui ſe commettent, ſoit volontairement, ſoit par ignorance ſur le jaugeage dans les Provinces maritimes du Royaume.

1°. Les futailles étant fidellement conſtruites de la maniere expliquée ci-deſſus, il conviendrait de les jauger indiſtinctemt. de quelques proportions qu'elles ſoient, avec la jauge quarrée ou diamétrale, qui eſt celle uſitée en Hollande, en Angleterre & en Allemagne, parce qu'on peut s'en ſervir beaucoup plus utilement & avec plus de juſteſſe, que de jauger toutes ſortes de futailles avec une ſeule & même jauge cubique ou diagonale.

2°. Si on pouvait parvenir de faire conſtruire toutes les futailles ſur une même proportion & raiſon triple ou cubique ſans les borner à une même contenance, on pourrait les bien jauger avec une ſeule & même jauge diagonale, & il ne ſerait pas difficile d'indiquer une proportion pour la conſtruction des futailles, qui correſpondrait à la jauge diagonale uſitée dans pluſieurs Provinces du Royaume, laquelle proportion ſe trouve expliquée à la ſuite de ce mémoire. 3°. Mais ſi on ne peut parvenir à faire conſtruire les futailles ſur la proportion ci-deſſus, & qu'on ne trouve pas à propos de ſe ſervir de la jauge diamétrale ou quarrée qui ſouffrirait peut-être trop de difficulté à faire réformer, il conviendrait neceſſairement de les jauger avec des différentes jauges diagonales ou cubiques qui auraient une proportion triple aux futailles, pour cet effet l'Auteur offre de conſtruire une jauge à velte diagonale à quatre faces, dont la premiere ſerait pointée de pouces de Roi ou parties égales, & les trois autres différentes jauges cubiques ou diagonales inégalement pointées qui auraient raiſon aux différentes eſpèces de dimention ou proportions des futailles actuellement les plus en uſage dans le Royaume, parce qu'on ſe ſervirait utilement de cette jauge ſur des futailles bien proportionnées, comme ſont celles qui ont 24 pouces de moyen diametre ſur 34 de longueur intérieurement entre deux fonds, 2 pouces de plus ou de moins de longueur ſur le même diametre ne feraient pas une différence ſenſible, & la face numéro 2 pourrait ſervir à jauger les futailles de cette proportion, & au moyen de la face numéro 1, qui ſerait les pouces de Roi ou parties décimales, on pourrait ſtatuer avec facilité les proportions des futailles qui devraient être jaugées avec les faces, numéro 3 & 4, ainſi avec une pareille jauge réduite, chacun peut ſe mettre en très-peu de temps au fait du jaugeage pratique, & donner à chacun ce qui lui appartient, mieux qu'avec une ſeule & même jauge diagonale, même avec autant de juſteſſe qu'avec la jauge quarrée ou diamétrale, & avec plus de célérité. Afin que ceux qui conſtruiſent les futailles en trouvent l'exécution plus facile & les dimentions plus ſenſibles, l'Auteur propoſe qu'elles ſoient conſtruites ſur des proportions telles que les ſuivantes, par exemple, la futaille de 24 pouces de moyen diametre ſur 36 pouces de longueur intérieurement entre deux fonds. Celle de 28 pouces dito ſur 42 pouces idem, celle de 30 pouces dito ſur 45 pouces idem, &c. il eſt néceſſaire d'obſerver qu'il convient de ne pas donner plus de longueur aux futailles ſuivant leur moyen diametre ci-deſſus, mais bien les conſtruire plutôt deux pouces plus courtes, afin que ſur ces proportions, elles puiſſent, comme il eſt dit ci-deſſus, être jaugées avec une ſeule & même jauge cubique ou diagonale. Comme l'Auteur eſt convaincu qu'il y a peu de jaugeurs au fait de la théorie du jaugeage, ce dernier moyen qu'il propoſe leur procurerait une facilité

qui leur ferait commettre infiniment moins d'erreurs au préjudice de l'acheteur, on trouverait auſſi toujours que les futailles rendraient leur jauge effective, ce qui ne pourrait arriver autrement ſans une fraude manifeſte de leur part ou du peu d'attention qu'ils y porteraient, il contribuerait auſſi à aſſurer la bonne foi dans le commerce des eaux-de-vie, & à dévoiler les abus qui s'y commettraient. Fin.

FINANCES.

§. I.

RÉCAPITULATION

Des différens effets repréſentés & numérotés avant & pendant le mois de Mars 1766, *en exécution de l'Edit du mois de Decembre* 1764.

Nombre des effets repréſentés antérieurement au mois de Mars 1766,	597189	
Nombre des effets repréſentés pendant ledit mois	11687	
	608876	
Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Mars 1766, . .	1,556,775,779 ℔	3 ß 7 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pendant led. mois	43,775,216	3 11
	1,600,550,995 ℔	7 ß 6 d.

DÉCLARATION DU ROI *du* 27 *Février* 1766.

Qui fixe les délais dans leſquels les Receveurs des finances & les Receveurs des tailles compteront de leurs exercices des années 1762, 1763, 1764 & 1765, ordonne la maniere dont il ſera compté des vingtiémes & des 2 ß pour livre, & de l'augmentation de la capitation, dont la prolongation a été ordonnée par la Déclaration du 16 Juin 1761, & regle les taxations & frais de recouvrement deſdites impoſitions.

§. II.

CHARGES A VENDRE.

Une des anciennes Charges de Tréſorier de France au Bureau des finances de Rouen, aux gages de 2495 ℔, 2 minots de ſel, &c. Il faut s'adreſſer à M. le Gingois, Notaire à Rouen.

Autre de Conſeiller Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, Audiencier en la Chancellerie près le Parlement de Rouen : elle donne la nobleſſe au premier dégré, & tous les priviléges des Nobles, l'exemption de treiziéme, de lods & ventes dans la mouvance du Roi, tant en vendant qu'en acquérant. Il faut s'adreſſer à M. Vitecoq, Notaire à Rouen.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Avril.
Philippe,	17e.	J.	22
Maigret,	21e.	J.	22
Duval,	63e.	L.	21

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1766.	*Lundi* 14.	*Mardi* 15.	*Mercredi* 16.
Ac. des Indes. .	1320	1320. 22 ½ .	1322. ½ 25 .
Emp. de la Com.	410	412	412 . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	16 ½ 3m. 17 .	16 ½	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	37 ½	37 ½	37 ½ . . .
Ac. des Fermes.	982 ½ 80. 82 ½	982 ½ 85 . .	985 . . .
Amortiſſement.	. . . . .	11 ½	11 ½ . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	11	11	11 . . .
3e. Loterie. .	23 ½	23 ½	23 ½ 24. 23 ½ 1[illegible]
Annuités. . .	423. 20 . . .	420	428 . . .
Coup. d'An. .	82	82	82 . . .
Emp. de 50 mil.	21. 21 ½ . .	21. 20 ½ . .	21 ½ 2m 20
Emp. de 30 mil.	21 ½ 21 . . .	21 ½ 21 . .	21 ½ 22. 21
Col. 1759. . .	. . . . .	25. 8m 26 . .	25 . . .
Canada. . .	33. 34. 5m. .	33. 33 ½ 2m .	33 5m 34 ½
4e. L. Epoques.	20 ½ 20. 12e. 26	20. 10e. 25 ½ 26	20. 12e. 2[illegible]
Nouette. . .	26. 25 ½ 3m. 27	26. 25. ½ 3m. 27	26. 25 ½ 4[illegible]
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p⅌ ſur les Cui.	49 ½	. . . . .	49 . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſine.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 12 Avril.

AGRICULTURE.

§. I.

De Virginie.

Projet d'abandonner la culture du tabac.

On mande de cette Province que les Habitans s'étant apperçus que la culture du tabac épuiſait leur ſol, avaient pris le parti de l'abandonner & d'y en ſubſtituer une autre plus propre à la nature du terrein & d'une utilité plus générale. On fait monter à près de 200000 ℔ ſterl. la perte annuelle que l'exécution de ce projet cauſerait aux douanes de la Grande-Bretagne. La ſechereſſe a été ſi grande & a duré ſi long-temps l'année derniere dans cette contrée, que la plupart des productions du Pays ont été brulées, & que les plantations de tabac, ont été conſidérablement endommagées.

De St. Domingue.

Maladie épidémique.

La partie de cette Iſle habitée par les Français, a été affligée d'une maladie épidémique qui y a fait de grands ravages, ſurtout au Port-au-Prince & au Cap. On aſſure qu'on n'en avait jamais vu une ſemblable. Elle a commencé les premiers jours de Décembre dernier, & ſa violence ne s'eſt calmée qu'au commencement de Janvier. La maladie s'annonçait par un friſſon, avant-coureur d'une fievre qui devenait double, tierce. Au bout de ſept jours le malade reſſentait par tout le corps une chaleur inſuportable, & un grand froid aux extrémités. Alors la malignité ſe manifeſtait. Le ventre ſe gonflait, le malade tombait dans l'aſſoupiſſement & périſſait bientôt. Quelques-uns ont eu de grands vomiſſemens & même de ſang, ſans en mourir.

Prix *du quintal de Fer pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Montauban, depuis 18 juſqu'à 30 ℔; — *Bordeaux*, depuis 15 juſqu'à 25 ℔; — *Rouſſillon*, depuis 12 ℔ 4 juſqu'à 18 ℔ 16 ß; — *Languedoc*, depuis 16 juſqu'à 24 ℔.

Prix *du quintal de Lin pendant le mois de Fév. dernier dans les Généralités de*

Montauban, commun, 51 ℔; fin, 69 ℔; — *Bordeaux*, commun, depuis 30 juſqu'à 80 ℔; fin, depuis 50 juſqu'à 120 ℔; — *Rouſſillon*, commun, depuis 30 juſqu'à 48 ℔ 15 ß; fin, depuis 60 juſqu'à 73 ℔ 2 ß; — Languedoc, commun, depuis 24 juſqu'à 68 ℔; fin, depuis 36 juſqu'à 90 ℔.

Prix *du quintal de Chanvre pendant le mois de Fév. dans les Généralités de*

Montauban, commun, depuis 18 juſqu'à 72 ℔; fin, depuis 24 juſqu'à 63 ℔ 5 ß; — *Bordeaux*, commun, depuis 15 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 20 juſqu'à 115 ℔; — *Rouſſillon*, commun, depuis 36 ℔ 14 ß juſqu'à 42 ℔ 13 ß; fin, 60 ℔ 19 ß; — *Languedoc*, commun, depuis 24 juſqu'à 80 ℔; fin, depuis 42